

Geneviève Heller : "propre en ordre"

Autor(en): **Karlen, Anne-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276747>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Gret Haller : pour l'indépendance économique

La féministe Grete Haller, avocate bernoise, a cherché à préciser les termes « indépendance économique » ou « matérielle » utilisés dans le Rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines ; le travail ménager est au cœur du problème.



Apparaissant dans ce Rapport*, les termes « indépendance économique » ou « matérielle » ont pris une dimension quasi officielle, bien qu'ils ne soient accompagnés d'aucune définition scientifique. G. Haller tente de les cerner plus exactement et d'en voir l'application possible.**

Notons d'abord que le terme allemand a déjà une signification plus précise mais difficile à rendre élégamment en français. « Versorgungunabhängigkeit », c'est « l'indépendance en matière d'entretien ».

La notion d'indépendance économique s'applique à des situations diverses, aussi — l'entretien de l'adulte qui, n'ayant pas charge d'enfants, doit se subvenir à lui-même, ou

— l'assurance vieillesse, survivants et invalidité de l'époux qui n'a pas de travail rémunéré parce qu'il a charge d'enfants.

G. Haller relève en particulier deux phrases du Rapport :

« C'est aux époux à décider comment ils vont financer la prévoyance-vieillesse de celui qui ne gagne pas sa vie »... « La liberté du mariage ne doit pas être amoindrie par l'appât de la sécurité matérielle ».

Analysant la notion d'indépendance économique, G. Haller distingue, sous-entendus, 4 types de libertés :

- a) la liberté de se marier ou de se séparer
- b) la liberté des partenaires de répartir entre eux les obligations d'entretien
- c) la liberté de pourvoir, en entier ou partiellement ou pas du tout, aux risques vieillesse et invalidité de l'époux qui n'a pas une activité rémunérée
- d) la liberté de couvrir ce risque par des prestations de solidarité de l'ensemble des assurés.

Le Rapport reconnaît la liberté a) et la liberté b). Il préconise l'établissement de conditions permettant à la liberté d) d'exister (5e recommandation). Mais le Rapport ne va pas assez loin en ce qui concerne la liberté c) ; selon G. Haller, il aurait dû recommander qu'on introduise l'obligation de cotiser pour toutes les personnes n'ayant pas charge d'enfants, et cela même pour un époux qui, sans charge d'enfants, n'exerce pas un travail rémunéré.

G. Haller a exposé dans son livre « Frauen und Männer, Partnerschaft oder Gleichmacherei, Versorgungunabhängigkeit für alle »***, paru en 1980, un modèle pour une société à venir basée sur ce pos-

tulat, même si cet avenir ne doit se réaliser que dans un demi-siècle : toutes les personnes ayant une activité économique, quel que soit leur état civil, sont responsables de leur propre entretien ; en revanche, l'entretien de personnes ayant charge d'enfants, en particulier les pères et mères de jeunes enfants pour qui un travail rémunéré est temporairement impossible, sont assurées par des prestations de solidarité des personnes ayant un travail rémunéré. Ainsi, une personne sans activité économique ne dépendrait pas d'une autre personne pour son entretien. Seulement ainsi son indépendance matérielle serait-elle garantie.

Cela implique une conception nouvelle du travail rémunéré et non rémunéré. Egalement une répartition nouvelle de la masse salariale et des modifications de notre système d'assurances sociales. Egalement quelques dispositions législatives sur les relations entre époux. ●

(Traduction résumée P. B.-S.)

* La Situation de la femme en Suisse, 2e partie, biographies et rôle.

** Article paru dans F-Questions au féminin, N° 1/82.

*** Zyrlogge Verlag, Berne.

Geneviève Heller : « Propre en ordre »

La vocation féminine du maintien de la propreté ne s'est pas imposée toute seule. Dans son livre « Propre en ordre », G. Heller en explique les mécanismes.



Dans l'accomplissement quotidien des tâches domestiques, le maintien de l'ordre et de la propreté nous paraît aller de soi, comme une nécessité parfaitement naturelle. Ce qui est sain est forcément propre. Quoi de plus sain que la nature ? L'eau, l'air, la lumière, l'énergie solaire... Il faut lutter contre la pollution. Mais la propreté des gens, des vêtements, des logements, c'est affaire d'éducation, de bonnes habitudes, depuis toujours et pour tout le monde. Et c'est l'affaire des femmes, naturellement. Entretien, nettoyage, rangement ; travaux ménagers qui doivent être faits et

bien faits, que la femme exerce ou non une activité professionnelle, qu'elle soit ou non aidée, que les autres membres de la famille partagent ou non ses corvées.

L'ordre et la propreté sont des valeurs inconditionnelles. Elles restent, inconditionnellement aussi, imputées à la condition féminine, à un statut économiquement et culturellement dominé, dévalorisé. Pour comprendre comment s'exerce cette domination, il suffit d'imaginer non pas un ménage « mal tenu », mais la revendication féminine du droit à la saleté et au désordre. Où est la femme qui voudrait

l'assumer ? Quelle horreur, n'est-ce pas ! Quelle honte ! Toute femme intériorise ces valeurs comme si son propre honneur, sa propre image de soi était en jeu.

Une telle mentalité n'est pourtant pas inscrite dans la « nature » féminine. Si la division du travail entre les sexes correspond à des mœurs communes à presque toutes les sociétés et à toutes les époques, la vocation féminine du maintien de l'ordre et de la propreté ne s'est imposée que dans l'Europe industrialisée, depuis deux siècles à peine ; et elle ne s'est pas imposée toute seule. ▶

Toutes les femmes suisses devraient lire « Propre en ordre », de Geneviève Heller. Elles y trouveront une histoire passionnante, celle de leur passé, de leurs racines et de leur identité de ménagères modèles. La ménagère suisse n'est pas la résultante naturelle d'un besoin naturel d'ordre et de propreté. Elle est le produit d'un ensemble

« Nous expions gravement la faute, sinon plus, le crime social, d'avoir sacrifié la femme aux intérêts de l'industrie, et de l'avoir arrachée au foyer pour en faire « l'ouvrière ». La manufacture a tué l'épouse et la mère, c'est-à-dire ce qu'il y a de meilleur, de plus doux et de plus fort dans l'humanité. Nous souffrons de cet attentat et nous en périrons, si nous ne nous hâtons pas d'y porter remède. » (Congrès international d'Enseignement ménager, 1908, 1, p. 62, cité par Geneviève Heller dans « Propre en ordre »)

de stratégies conscientes et organisées, développées au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe par les élites sociales de notre pays. Ces stratégies furent conçues sous la menace que comportaient les conséquences de l'industrialisation : concentration d'une population urbaine misérable, porteuse de toutes les tares physiques — maladies contagieuses, infirmités — et morales — alcoolisme, prostitution, enfance abandonnée — mais aussi culturelles — ignorance, bêtise — et politiques — révoltes, grèves, manifestations violentes. Tout cela coûtait cher à la collectivité, et mettait

en danger les privilèges des classes propres, saines, et possédantes.

Les femmes furent alors considérées comme source de ces maux. La saleté, le manque d'hygiène, les microbes propagés, les enfants à la rue, le mari au café, et de là, l'alcoolisme et la grève... Du même coup, on vit en elles le meilleur instrument pour y remédier.

La religion, l'esthétique même, contribuèrent à fortifier cette idéologie de la femme au foyer, grâce à laquelle l'ordre et la propreté du ménage sont à la base d'un ordre économique et social, et de la propreté morale qui lui est nécessaire. C'est tout un système de valeurs qui fut engagé dans ces stratégies — campagnes de propagande hygiénique, programmes d'urbanisme, d'enseignement, etc.

Et demain ?

Nous avons changé tout cela. L'idéal de la femme au foyer a été déboulonné. Les luttes, les victoires des femmes ont fait de ce passé table rase. Non ? Pas encore ? Pas complètement ?

Nous n'allons pas poser ici la même question que Geneviève Heller à la fin de son livre. « Et si la saleté revenait ? »

Nous nous proposons plutôt de réfléchir sur la réalité sociale du travail ménager — réalité économique, culturelle, mythologique, folklorique... Au-delà des anecdotes, c'est la transformation des systèmes de valeurs qui sous-tendent (peut-être à notre insu ?) l'évaluation, la dévaluation, la réévaluation des travaux d'une ménagère, que nous voulons comprendre pour mieux la maîtriser. ●

Anne-Marie Karlen

Inscriptions pour le colloque : page 23

Illustrations du dossier : Jean-Louis Besson

Bibliographie

Mariarosa Dalla Costa et Selma James, *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale*, Librairie Adversaire, Genève 1973.

Le Foyer de l'Insurrection, textes sur le salaire pour le travail ménager ; Collectif l'Insoumise, Genève 1977.

Monique Jäggi, Henriette Lerch, *Au tour du ménage et des ménagères*, Home, sweep home, annales du centre de recherche sociale N° 6, IES, Genève 1978.

Andrée Michel (sous la direction de), *Les femmes dans la société marchande — diverses communications*, Presses Universitaires de France, Paris 1978.

IDAC, (Institut d'Action Culturelle), *Féminiser le Monde*, Document N° 10, Genève 1975.

IDAC, *Féminin Pluriel (II), De la Santé des Femmes (première partie)* Document N° 22, Genève 1981.

Cahier du GRIF, *Faire le ménage, c'est travailler*, Bruxelles, 1974 (épuisé).

Elisabeth Badinter, *L'Amour en plus*, (Histoire de l'amour maternel, du XVIIe au XXe siècle), Flammarion 1980, Livre de Poche 5636.

Geneviève Heller, *Propre en Ordre — Habitation et vie domestique, 1850-1930. L'exemple vaudois*, Editions d'En Bas, Lausanne 1979.

Gabrielle Nanchen, *Hommes et Femmes, le Partage*, Editions Favre, Lausanne 1981.

Colette Dowling, *Le Complexe de Cendrillon*, Grasset 1982.

Luisella Goldschmidt-Clermont, *Unpaid Work in the Household*, International Labour Office, Geneva 1982.

Ivan Illich, *Le travail fantôme*, Editions Seuil, Paris 1981.

Jacqueline Berenstein-Wavre, *Ménagère Aujourd'hui*, résultat d'une enquête sur le budget-ménage faite auprès de 1 300 ménagères romandes, Editions Femmes Suisses, 1974.

Incroyable mais vrai

Dix recommandations patronales pour les épouses-ménagères qui désirent encourager leur mari.

1. Veillez à ce que votre mari se sente à l'aise chez soi, car, il y doit en quelque sorte faire le plein de ses forces pour la lutte professionnelle. Un homme ayant une jolie maison rend de 30 jusqu'à 60 % de plus.
2. Tâchez de vous adapter à lui spirituellement. Etudiez son goût, ses petites faiblesses et ses passions.
3. Ne vous laissez jamais aller dans votre extérieur ! Vous devez plaire à votre mari, et il doit pouvoir être fier de vous. Une femme soignée stimule un homme de lui créer ou de maintenir un intérieur soigné.
4. Tâchez de manière systématique de gagner pour votre mari des amis. (...)
5. C'est à vous de trouver quelles sont les capacités de votre mari et ce qu'il n'est pas capable de faire. (...)
6. Quand votre mari aura reconnu et atteint son point d'efforts principal, c'est à vous de l'encourager à se mettre en fin qu'il est capable d'atteindre. (...)
7. En présence d'autres personnes parlez toujours avec grand respect de votre mari. Vous pouvez aussi tranquillement faire son éloge, car il ne peut le faire lui-même. (...)
8. Intéressez-vous à son travail, même s'il n'est pas dans votre sphère d'intérêt. Votre mari doit toujours avoir l'impression que vous prenez son travail aussi important que lui-même. (...)
9. Veillez aussi à ce que votre mari maintienne sa force élastique. Insistez pour qu'il ne traîne pas des troubles et qu'il fasse chaque année, quand il aura passé la quarantaine, un contrôle à fond chez le médecin

Extraits d'un article intitulé : « Pour la femme du boucher » *Journal suisse des Bouchers-Charcutiers*, 8 novembre 1978.

Pauvre ménagère. Eternelle servante, tu ne seras jamais toi-même. Tu n'existes que parce que ton mari doit être un bon travailleur. Ton bonheur, ton épanouissement, ta joie... personne n'y pense.